

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
RESSOURCES**

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

DGAR2024_17D

Objet : Ouverture auprès de la Société Générale d'un crédit de trésorerie de 20 000 000 € pour 2025**DECISION DE REALISATION
D'UNE OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE**

VU, le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3211-2 ;

VU, la délibération rendue exécutoire du conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation au président en matière d'emprunts ;

VU, la proposition de la Société Générale en date du 15 novembre 2024 ;

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DÉCIDE :

- de contracter auprès de la Société Générale, une ouverture de crédit de trésorerie d'un montant de **20 000 000 €** (vingt millions d'euros) aux conditions suivantes :
 - durée : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025
 - taux : EURIBOR 1 mois moyenné flooré à 0 %
 - marge : 0,45 %
 - base de calcul des intérêts : exact/360 jours
 - paiement des intérêts : mensuel
 - montant minimum des tirages et des remboursements : 100 000 €
 - jour de départ du calcul des intérêts : jour du versement des fonds sur le compte du service de gestion comptable de Vannes
 - jour d'arrêt du calcul des intérêts : jour de réception des fonds sur le compte du prêteur
 - commission de confirmation : 0,04 % du montant du crédit
 - commission de non utilisation : néant
- de signer le contrat réglant les conditions de ce crédit de trésorerie court terme.

Vannes, le

09/12/24

Le Président du Conseil départemental,**David LAPPARTIENT**